

**COMMUNE D'ANNEYRON
DEPARTEMENT DE LA DROME**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le 10 novembre à 19 h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ANNEYRON (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GENTHON, Maire.

Présents : M. Alain GENTHON, Maire ; M. Michel FOMBONNE, Mme Delphine MALINS-ALLAIX, M. N'Diaga CISSE, Mme Colette BARON, M. Alain LACROIX, Mme Karine EBERHARDT, Adjoints ; M. Jean-Paul SAVIGNON, Conseiller Municipal Délégué ; Mme Noëlle CHARRON, Mme Danielle BROCHIER, Mme Odile CHOSSON, Mme Michelle CLAVEL, Mme Annie VIVIER BOUDRIER, M. André MOURETON, M. Christian CROS, Mme Marie-Pierre ROBIN, Mme Marie PLOU, M. Vincent PELLOUX-PRAYER, Mme Gwendoline DELHOMME, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme Patricia BOIDIN (pouvoir à M GENTHON) et M. Pierre THEZIER (pouvoir à Mme Karine EBERHARDT) Adjoints ; M. Jean PIN (pouvoir à Mme Odile CHOSSON), M. Yves CORNILLON (pouvoir à M. Christian CROS), M. Antoine DOS SANTOS (pouvoir à Mme Noëlle CHARRON) et M. Stéphane SARRAZIN (pouvoir à Mme Marie PLOU), Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Olivier BESSON et Mme Manon BROSETTE, Conseillers Municipaux.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 25

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2015

Mme Delphine MALINS-ALLAIX est désignée secrétaire de séance.

✧ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 9 SEPTEMBRE 2015

Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 9 septembre 2015 ne fait l'objet d'aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

✧ MOTION : NOUVEL ECHANGEUR AUTOROUTE A7

RAPPORTEUR : A.Genthon

A.Genthon fait part de la démarche entreprise par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche qui souhaite relancer le dossier lié à la création d'un échangeur.

Par courrier en date du 29 octobre 2015, que tous les conseillers municipaux ont reçu en annexe à la note de synthèse, les détails qui sous tendent la relance de cette demande sont détaillés.

A.Genthon indique que contrairement aux démarches précédentes qui sollicitaient un échangeur en un lieu donné, il s'agit là de démontrer l'importance d'un tel ouvrage à l'échelle de tout notre territoire. Les conditions techniques optimales de réalisation seront prises en compte et étudiées techniques par les services compétent.

La volonté politique de mettre en priorité de projet pour irriguer l'activité économique et impacter le développement de notre territoire doit être soutenue par tous.

A.Genthon indique par ailleurs que Monsieur le Président de la Communauté de Communes a dorénavant et déjà reçu l'appui officiel de Monsieur le Président du Conseil Régional ainsi que celui du Président du Conseil Départemental. Par ailleurs, un rendez-vous est pris auprès de la Présidence de la République. C'est désormais au tour des communes concernées de se positionner. Il est essentiel que la Commune d'Anneyron apporte son appui moral à cette démarche. La question des connexions sera à étudier ultérieurement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité affirme un soutien formel et unanime au projet de création d'un nouvel échangeur sur l'autoroute A7 entre Chanas et Tain l'Hermitage.

✧ DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL : MANIFESTATION COMMERCIALE DU 13 DECEMBRE 2015

RAPPORTEUR : A.Genthon

Comme chaque année, le grand événement de la fin de l'année en matière commerciale pour notre commune et tout le secteur Nord Drôme est la braderie commerciale « Noël Magique » qui aura lieu du jeudi 10 décembre au dimanche 13 décembre 2015 inclus.

C'est à ce titre que le conseil municipal est sollicité puisqu'il doit se prononcer sur l'ouverture exceptionnelle de la braderie ce dimanche là.

Quatre entreprises ont fourni une liste des salariés ayant manifesté leur accord : JARS CERAMISTES, LAFUMA S.A., OXBOW SA et REVOL PORCELAINE SA.

Avant de prendre un arrêté autorisant cette activité, Monsieur le Préfet, sollicite l'avis de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'ouverture de la braderie Noël magique le dimanche 13 décembre 2015.

✧ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE : BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. Fombonne

A l'occasion des conseils municipaux de fin d'année nous ajustons nos lignes budgétaires pour procéder aux dépenses qui restent à réaliser.

Comme il est de coutume nous équilibrons systématiquement les dépenses par des recettes en conséquence. Il s'agit :

Pour la section de fonctionnement d'ajouter 5000 € pour assurer le financement de la totalité des prestations liées aux dernières manifestations de l'année dont le repas des anciens et la Ste Barbe. Cette dépense est équilibrée par une recette supplémentaire versée dans le cadre de nos attributions de compensation.

Pour la section d'Investissement il s'agit d'une régularisation d'écriture comptable portant sur la modification d'affectation d'une recette sur un compte ne générant pas d'amortissements.

A.Genthon je rappelle que la commune est toujours très prudente quant à l'estimation de ses recettes. En effet, lorsqu'il n'y a pas de certitude, la recette n'est pas inscrite laissant ainsi des marges de manœuvre durant l'année.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les décisions modificatives proposées tant en fonctionnement qu'en Investissement.

✧ TARIFS COMMUNAUX 2016

RAPPORTEUR : M. Fombonne

M.Fombonne rappelle que le conseil municipal avait décidé d'appliquer une augmentation des tarifs communaux tous les deux ans.

Une augmentation ayant été appliquée en 2015 il est proposé au conseil de conserver ce principe et de maintenir les tarifs à leur niveau actuel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les tarifs communaux pour l'année 2016.

✧ **EPORA : AVENANT N°5 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA VILLE D'ANNEYRON, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DROMARDECHE ET L'EPORA : MODIFICATION DES MODALITES DE CESSION ET REEVALUATION DU BILAN FINANCIER**

RAPPORTEUR : A.Genthon

La commune arrive au terme de la convention opérationnelle et le 5^{ème} avenant qui est présenté va permettre de régulariser la situation en fixant les sommes qui vont être versées par l'Habitat Dauphinois et par Drôme Aménagement Habitat et en indiquant les sommes considérées comme des avances sur le projet et qui ont été réalisées par la commune. Il s'agit de la valorisation à hauteur de 130.000 € d'une vente ainsi que la valorisation de l'annexe Pasteur à hauteur de 30.000 €

A.Lacroix indique que les travaux de déconstruction et dépollution seront clos le 17 novembre.

En pratique cela veut dire qu'à partir de cette date nous allons pouvoir envisager le démarrage des travaux de construction

En ce qui concerne les travaux communaux sur l'îlot de l'ancienne « Annexe Pasteur », l'objectif est de terminer les travaux début décembre

A l'unanimité le Conseil vote pour la signature du 5^{ème} avenant.

✧ **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA DROME :**

- **EXTENSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE DRÔMARDECHE A LA COMMUNE DE SAINT-DESIRAT (07) ISSUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIVARHÔNE (07)**

RAPPORTEUR : A.Genthon

Le Conseil se voit sollicité sur un débat « historique ». En effet, il est important de rappeler que par rapport à l'intercommunalité, nous avons été l'un des premiers territoire à mutualiser ses fonctions via le Gicam sur lequel s'est créée la Communauté de Communes Rhône-Valloire. A cette époque déjà, une commune ardéchoise manquait : St Désirat.

La constitution de la Communauté de Communes Porte de Drôme Ardèche a conservé la même originalité d'être à cheval sur deux territoires le long du Rhône : restait encore St Désirat qui n'était pas membre de la Communauté de Communes Porte de Drôme Ardèche.

Il est demandé aux communes membres leur position

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de schéma de coopération intercommunale de la Drôme prévoyant l'extension de la Communauté de communes Porte de Drôme Ardèche à la commune de St Désirat (07) et valide le dépôt d'un amendement sur le Schéma de coopération intercommunale de l'Ardèche afin de prévoir l'intégration de la commune de Saint Désirat à Porte de Drôme Ardèche et son retrait de Vivarhône sans attendre la création de la commune nouvelle.

- **FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX D'EPINOUBE-LAPEYROUSE MORNAY ET DU SYNDICAT D'EAU POTABLE VALLOIRE-GALAURE**

RAPPORTEUR : A.Genthon

Le préfet nous invite fortement à voter une décision qui, il faut bien le dire, semble déjà prise. La logique sous-tendant cette démarche est d'engager la fusion de ce type de syndicats avant leur intégration dans les Communautés de Communes.

Il n'y a pas de demandes complémentaires d'explications, les conseillers municipaux passent au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de schéma de coopération intercommunale de la Drôme prévoyant la fusion du Syndicat intercommunal des eaux d'Epinoube-Lapeyrouse Mornay et du Syndicat eau potable Valloire-Galaure.

✧ CONTRAT DE BAIL DE LA POSTE

RAPPORTEUR : A. Genthon

La poste à Anneyron occupe l'ancienne école rue Gambetta. La commune d'Anneyron a donné un local dans cet immeuble, suivant un bail en date du 1er avril 2005. Le bail est arrivé à échéance et se poursuit de façon tacite.

Il est nécessaire de contractualiser un nouveau bail avec La Poste pour un loyer annuel hors taxes et hors charges est fixé à 6004,44 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide le renouvellement du contrat et autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec la Poste.

✧ RESSOURCES HUMAINES :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : A. Genthon

Il s'agit du tableau que nous devons actualiser en fonction de l'évolution de la carrière de nos agents. Un certain nombre de nos agents doivent changer de catégorie et nous devons créer ces grades pour leur permettre d'évoluer. Sont concernés deux postes d'adjoints administratifs et un poste d'agent de maîtrise. Il ne s'agit pas de création de nouveaux postes. Ultérieurement un nouveau tableau sera proposé pour supprimer les postes laissés vacants suite à promotion.

Le Conseil valide le nouveau tableau des effectifs à l'unanimité

A.Genthon informe par ailleurs le Conseil que Monsieur Benjamin Dumas va quitter la commune d'Anneyron car il a été recruté par une structure intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2016.

REGIME INDEMNITAIRE

RAPPORTEUR : A. Genthon

La réglementation sur le régime indemnitaire évolue et au fil du temps nous avons empilé des délibérations. Il est donc proposé de remplacer toutes les délibérations précédentes afin de clarifier le cadre réglementaire et faciliter les vérifications et le paiement par le Trésorier.

Le Conseil à l'unanimité valide la nouvelle délibération concernant le régime indemnitaire des agents communaux.

EXTENSION DE L'ADHESION AU CNAS POUR LES AGENTS RETRAITES

RAPPORTEUR : A. Genthon

A.Genthon rappelle que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale pour les agents actifs.

A plusieurs reprises des agents retraités, lors de leur départ, ont sollicité la commune afin de continuer à bénéficier de ce service.

A la différence de nos agents actifs pour lequel nous versons une participation globale sous la forme d'un pourcentage de la masse salariale, le système proposé par le CNAS est individuel pour les retraités – forfait par personne. C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil de répondre favorablement à cette demande mais dans le cadre d'une démarche volontaire de l'agent et sous réserve d'une participation qui se veut symbolique : 10% du montant annuel (136,01 € en 2016, soit 13,60 €) pour les retraités non imposables et 20 % du montant annuel (136,01 € en 2016, soit 27,20 €).

N'D. Cissé souhaite savoir pourquoi la gratuité n'est pas envisagée

A.Genthon rappelle que l'idée de base est que l'agent retraité soit intéressé car le montant à la charge de la collectivité est quand même assez élevé et il est réglé par agent et non pas globalement.

A.Moureton demande combien d'agents ont fait part de leur intérêt. Il lui est répondu qu'à ce jour 3 ou 4 personnes se sont fait connaître.

D.Malins-Allaix voudrait savoir s'il est possible pour un agent retraité de s'inscrire individuellement.

A.Genthon lui confirme que cela doit passer par l'employeur puisque c'est la collectivité qui est partenaire du CNAS.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité l'adhésion de la commune au CNAS pour les agents retraités qui en font la demande.

✧ RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

RAPPORTEUR : A.Genthon

A.Genthon indique que comme chaque année, le Syndicat Intercommunale Eau Potable Valloire-Galaure transmet son rapport annuel que nous présentons en Conseil Municipal.

J.Pin étant absent, A.Genthon expose les grandes lignes de l'exercice 2014.

Le SIEPVG s'étend sur 22 communes et compte 10.797 abonnés pour 27.693 habitants avec un volume d'eau mis en distribution de 1.869.322 m³.

Il s'agit d'un réseau de 659 km avec 5 stations de productions, 6 stations de pompages et 20 réservoirs pour une capacité totale de 9000 m³ ainsi qu'une station de traitement au charbon actif pour l'élimination des produits phytosanitaires.

C'est donc un réseau étendu et complexe du fait de sa topographie. La qualité de l'eau reste fragile en particulier sur les nitrates et les pesticides.

Le volume d'eau vendu en 2014 s'élève à un total de 1.204.642 m³ dont abonnements domestiques 1.194.847 m³ ; Industriels et autres 9.795 m³ ; Vente en gros à d'autres collectivités 28.303 m³ .

La production par station se répartit comme suit : Manthes 56 %, Albon 16 %, St Martin d'Aout 13,5 %, Claveyson 7,5 % et St Uze 6 %.

Il est à noter que les périmètres de protection de ces stations sont tous réalisés.

En ce qui concerne la qualité de l'eau, celle-ci nécessite une grosse vigilance particulièrement sur les nitrates et produits phytosanitaires. Les captages d'Albon et Manthes ont été classés prioritaires, nécessitant la mise en place de plans d'actions sur les périmètres de protection, action toujours en cours.

51 prélèvements bactériologiques ont été réalisés, aucune non-conformité n'a été détectée.

29 prélèvements physico-chimique réalisés, 2 non conformités (sur réservoir d'Albon). Réfection intégrale de la cuve du réservoir d'Albon, y compris tuyauterie (Inox en remplacement de la fonte).

Le rendement du réseau s'améliore du fait de la mise en place d'une sectorisation, aujourd'hui ce rendement se situe à 72,1 % contre 68 % en 2013.

Les différents travaux réalisés ont permis d'améliorer le réseau et son rendement qui doit obligatoirement progresser pour atteindre 75 %, ce qui est l'objectif fixé au délégataire.

507.000 € ont été investis en 2014 pour le renouvellement des canalisations.

Les 94 derniers branchements au plomb ont été changés en 2014 il n'en subsiste donc plus aucun sur le réseau.

Un point est fait en suite sur les tarifs avec un total de 244, 44 € au 01/01/2014 pour une facture type de 120 m³ d'eau contre un total de 245,21 € au 01/01/2015 soit une variation de +0,32 %.

Pour terminer, quelques chiffres concernant plus particulièrement Anneyron, qui est la plus grosse commune du Syndicat, sont donnés :

Nombre d'abonnés : 1.849

M³ consommés : 202.852 m³

Aucune question complémentaire n'étant posé, le rapport est validé par le conseil municipal.

✧DECLASSEMENT/CLASSEMENT CHEMINS RURAUX- QUARTIER GAMPAL

RAPPORTEUR : A. Lacroix

Il s'agit de régularisation de dossier ancien puisqu'il date de l'année 2008. Il concerne un échange de terrain à l'amiable avec le camping de la Chataigneraie. Cet accord générerait la modification de chemins ruraux.

Pour régulariser la situation juridique de ces chemins ruraux, la Commune doit procéder : au déclassement d'une partie du CR N°137 pour 230 ML, au déclassement d'une partie du CR N°138 pour 82 ML et au classement de la nouvelle emprise du CR N° 138 pour 92 ML

Cette modification fera l'objet d'une enquête publique concomitante avec l'enquête publique de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide ces mouvements, qui entraîneront la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale, et valide le déroulement de l'enquête publique concomitamment avec l'enquête publique de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier.

❖ SDED : MUTUALISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

RAPPORTEUR : A. Genthon

A.Genthon indique qu'Energie SDED, Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, propose à la commune de lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique qui ont été réalisés par la commune.

Ces deniers seront regroupés sur l'ensemble du département afin d'atteindre le seuil minimum de certificats à réunir dans un dépôt. Après leur validation par l'Etat, l'objectif est de les vendre au plus offrant et de reverser la recette aux bénéficiaires des travaux.

Le 1er janvier 2015 marque le début de la 3ème période pluriannuelle d'obligations de CEE fixée par l'Etat depuis le début du dispositif.

Une convention pluriannuelle, à établir entre le Syndicat et la commune, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures utilisables.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie, et autorise le Maire à signer ladite convention, et à fournir à Energie SDED tous les documents nécessaires à son exécution.

❖ DECISIONS DU MAIRE ET RESULTATS D'APPELS D'OFFRES

Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a prise par délégation du conseil municipal. Il s'agit :

DECISION DU MAIRE N°2015-010 du 10 septembre 2015

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : MARCHE PUBLIC « MAINTENANCE POSTES DE RELEVEMENT »

PROCEDURE ADAPTEE (ART 28 CMP) - AUTORISATION DE CONTRAT

VU la convention entre la commune et la société VEOLIA et la décision en date du 12/02/2013,

Le MAIRE DECIDE :

La reconduction pour une année de la « convention pour l'équipement, la surveillance et l'entretien des postes de relèvement des eaux usées « Rue de la Mairie » « les Acacias » « Rue Victor Hugo » et « Mantaille » de la commune d'Anneyron et des équipements électroniques des déversoirs Salton Nord et Sud » entre la Commune d'Anneyron et la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX – 163 rue de la Forêt – BP14 – 26901 VALENCE CEDEX 9.

DECISION DU MAIRE N°2015-011 du 9 octobre 2015

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : MARCHE PUBLIC A BONS DE COMMANDE VOIRIE COMMUNALE

AVENANT N°1 AJOUT DE PRIX UNITAIRES AU BPU - AUTORISATION DE CONTRAT

VU le marché public à bons de commande passé avec le groupement d'entreprise COLAS/MOUTOT en date du 06/09/2013,

Le MAIRE DECIDE :

La passation d'un avenant N°1 au marché public à bons de commande passé avec le groupement d'entreprise COLAS Rhône Alpes – Auvergne 87 à 103 avenue des Auréats – 26000 VALENCE – MOUTOT GENIE CIVIL – Jarousset – 07340 CHARNAS introduisant des nouveaux prix dans le Bordereau de Prix Unitaire sans modification du minimum ni du maximum du prix du marché.

DECISION DU MAIRE N°2015-012 du 21 octobre 2015

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : MARCHE PUBLIC A BONS DE COMMANDE VOIRIE COMMUNALE

AVENANT N°2 DESIGNATION DU GROUPEMENT LES PIEDS DANS L'HERBE /
SITETUDES COMME MAITRE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE D'ANNEYRON
AUTORISATION DE CONTRAT

VU le marché public à bons de commande passé avec le groupement d'entreprise COLAS/MOUTOT en date du 06/09/2013,

Le MAIRE DECIDE :

La passation d'un avenant N°2 au marché public à bons de commande passé avec le groupement d'entreprise COLAS Rhône Alpes – Auvergne 87 à 103 avenue des Auréats – 26000 VALENCE – MOUTOT GENIE CIVIL – Jarousset – 07340 CHARNAS, désignant comme maitre d'œuvre dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée d'Anneyron le groupement suivant :

Mandataire : Cabinet « les pieds dans l'herbe » - 17 rue de Nuits – 69004 LYON

Cotraitant : Sitétudes – 31 rue Mazenod – 69426 LYON CEDEX 3

✧ **EXAMEN DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

A huis clos le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal en ce qui concerne l'exercice du droit de préemption.

Il faut noter que les mutations de propriétés continuent à bien vivre sur Anneyron, ces échanges sont un signe de dynamisme sur la commune.

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur les dossiers suivants :

2015-32	reçu le 17/09	Terrain à bâtir dans le village	surface de 601 m ²	55.300€
2015-33	reçu le 17/09	Terrain à bâtir dans le village	surface de 565 m ²	50.500€
2015-34	reçu le 08/10	Habitation dans le village	surface de 248 m ²	67.500€
2015-35	reçu le 08/10	Habitation dans le village	surface de 580 m ²	170.000€
2015-36	reçu le 20/10	Habitation dans le village	surface de 337 m ²	56.900€
2015-37	reçu le 20/10	Local commercial - village	surface de 603 m ²	100.000€
2015-38	reçu le 21/10	Habitation dans le village	surface de 1.824 m ²	197.000€
2015-39	reçu le 27/10	Terrain à bâtir dans le village	surface de 437 m ²	43.500€
2015-40	reçu le 03/11	Appartement + garage dans le village		97.000€

Informations municipales :

D. Malins-Allaix :

Le 23 novembre deux manifestations à noter :

- à 18h vernissage de l'exposition photo de Monsieur C. Champeley en mairie
- à 19h soirée sur le Marquis d'Arlande et les frères Montgolfier : salle Jean Monnet : projection d'un film et présentation des photos d'Annie Peillet lors de son vol en montgolfière

Le 4 décembre : Téléthon: distribution des flyers par les conseillers volontaires, Merci de l'aide apportée.

C'est N. Charron qui centralise les instructions

C. Baron

Le 21 Novembre : Repas anciens : merci à ceux qui n'ont pas répondu et qui veulent participer de se faire connaître rapidement

K. Eberhardt :

Le 27 Novembre : Accueil des nouveaux anneyronnais à 18h30 en mairie.